FICHE D'INFORMATION SUR LE VIH

TYPES DE TESTS DE DÉPISTAGE DU VIH

Le choix du test de dépistage du VIH peut varier selon l'évaluation clinique et les antécédents du patient, y compris le moment de l'exposition potentielle.

Essai immunoenzymatique (EIA) de troisième génération	L'essai immunoenzymatique (EIA) du VIH est utilisé pour détecter les anticorps produits par suite d'une infection par le VIH. Les résultats sont déclarés comme étant réactifs* ou non réactifs. Il peut s'écouler jusqu'à **12** semaines avant qu'une personne infectée ne produise des anticorps anti-VIH détectables (c.-à-d. la « période de latence sérologique » généralement acceptée), bien que certaines personnes aient un résultat réactif avec les tests EIA du VIH de troisième génération de **20** à **30** jours après exposition.
Essai de quatrième génération	Cet essai est le test le plus couramment utilisé au Canada. Il s'agit d'un test combiné qui détecte à la fois les anticorps et l'antigène p24 du VIH. Ce test est plus sensible que le test aux anticorps et peut détecter l'infection en **15** à **20** jours. Jusqu'à **95 %** des personnes infectées par le VIH obtiendront un résultat positif* à un test combiné de quatrième génération dans un délai de **34** jours; toutefois, la période de latence sérologique peut atteindre **12** semaines.
Test au point de service	Les tests au point de service du VIH peuvent être utilisés pour détecter les anticorps du VIH. Les résultats peuvent être disponibles en **quelques minutes**. Les résultats positifs des tests au point de service du VIH sont considérées « préliminaires positifs » seulement et doivent être confirmé avec un test sérologique.

* Si un test de dépistage du VIH indique un résultat positif ou réactif, le laboratoire devrait faire un test de confirmation pour assurer un diagnostic d'une infection de VIH correcte.

Période de latence sérologique : *Chez la plupart des personnes, les anticorps peuvent être détectés dans les semaines suivant l'exposition au VIH. Si le premier test de dépistage du VIH est négatif et qu'il y a eu exposition à risque élevé moins de 12 semaines avant (c.-à-d. pendant la période de latence), on devrait proposer un nouveau test de dépistage du VIH.*

Pour plus d'information, veuillez consulter votre laboratoire de santé publique locale ou les lignes directrices provinciaux/territoriaux.

Agence de la santé publique du Canada
Public Health Agency of Canada
Canada

OBSTACLES ET FACTEURS FAVORABLES AU DÉPISTAGE DU VIH

COMMENT LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ PEUVENT FACILITER LE DÉPISTAGE ET LE TEST DU VIH

On encourage les fournisseurs de soins de santé à réduire activement les obstacles au test du VIH de façon à inciter les patients à demander un test de dépistage. Ceux dont les résultats sont négatifs peuvent prendre des mesures proactives pour se protéger contre l'infection par le VIH, et les personnes dont les résultats sont positifs peuvent être aiguillées vers un traitement et des soins.

Voici les obstacles auxquels se heurtent les patients qui demandent un test de dépistage du VIH :	• la crainte d'un résultat positif et de la stigmatisation qui y est associée • la stigmatisation et la discrimination associées aux comportements à risque • l'absence de risque perçu d'infection par le VIH • l'inconfort à l'idée de parler du VIH
Pour faciliter le dépistage du VIH, les fournisseurs de soins de santé peuvent :	• assurer l'anonymat et la confidentialité du patient • normaliser l'offre de dépistage du VIH, en l'intégrant dans les soins médicaux de routine • simplifier les évaluations des risques en fournissant de brefs renseignements sur le VIH (c.-à-d. comment il se transmet) et en proposant un test • mettre l'accent sur les avantages d'un diagnostic et d'un traitement précoces, qui permettent au VIH d'être une maladie chronique gérable dont la durée de vie est presque normale • prendre des mesures pour créer un environnement exempt de stigmatisation et de discrimination • fournir aux patients de l'information sur les voies de transmission, les facteurs de risque d'infection par le VIH et d'autres méthodes de prévention (p. ex. prophylaxie pré-exposition ou prophylaxie post-exposition)

OFFRIR UN TEST DE DÉPISTAGE DU VIH

Au Canada, le test de dépistage du VIH est volontaire : *le client est libre d'accepter ou de refuser le test proposé.* Lorsqu'ils proposent un test de dépistage du VIH, les fournisseurs de soins de santé devraient s'assurer que la personne comprend :

- comment le VIH se transmet
- les avantages (c.-à-d. les avantages cliniques et préventifs) et les inconvénients du test
- le droit de refus
- les services de suivi qui peuvent être offerts
- que la santé publique sera informée en cas de résultat positif
- les avantages pour la santé publique de divulguer sa séropositivité à ses partenaires actuels et futurs en cas de résultat positif, ainsi que les avantages de la notification des partenaires afin d'encourager les partenaires actuels et antérieurs à subir un test

Remarque : *Le consentement verbal est suffisant pour procéder au test. Bien que le consentement éclairé ne puisse être implicite ou présumé, le consentement écrit n'est pas obligatoire.*

Autres Ressources

- Guide pour le dépistage et le diagnostic de l'infection par le VIH de l'agence de la santé publique du Canada
- Gouvernement du Canada – Pour les professionnels de la santé : VIH et sida
- Relevé des maladies transmissibles au Canada: Un aperçu des récentes données probantes sur les obstacles et les facteurs favorables au dépistage du virus de l'immunodéficience humaine
- Relevé des maladies transmissibles au Canada : Recommandations canadiennes et internationales sur la fréquence de dépistage et de diagnostic du VIH : Un examen systématique
- CATIE – Les technologies de dépistage du VIH

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2019 | Pub. : 190489 | Cat. : HP40-248/2019F-1-PDF | ISBN : 978-0-660-33415-8 (PDF)